DEPARTEMENT DU LOT

MAIRIE
de
BELFORT-DU-QUERCY
46230

Tél : 05.65.31.60.58
E.mail : mairie.belfort@wanadoo.fr

Belfort du Quercy, le 3 mai 2023

IMPORTANT

AVIS D'INFORMATION

Commune reconnue à l'état de catastrophe naturelle

La commune a fait, en janvier 2023, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du :

1er janvier au 31 décembre 2022

Notre demande a abouti favorablement et la Commune de Belfort du Quercy a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.

Je vous informe que l'arrêté du 3 avril 2023 constatant l'état de catastrophe naturelle pour des communes du Lot a été publié au Journal Officiel du 3 mai 2023 (JOFR n°0103).

La reconnaissance de cet état concerne les dommages provoqués par des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Je vous invite à prendre contact avec votre assurance rapidement.
Le sinistre doit être déclaré auprès de votre assurance **avant le 12 mai 2023** (délai légal de 10 jours), passé cette date il sera trop tard.

MAIRIE DE BELFORT DU QUERCY 46230 (LOT)

Le Maire

Francis FIGEAC.